

## **Le Conseil communautaire de la jeunesse**

En 2017, Châteauroux Métropole crée une nouvelle instance, à l'instar du Conseil municipal d'enfants, mais à une échelle élargie : le Conseil communautaire de la jeunesse de l'agglomération castelroussine. Dans d'autres régions de France, de tels conseils existent déjà, sur des périmètres de communautés d'agglomérations ou de communes.

Sur le même principe que le Conseil municipal d'enfants, les conseillers élus parmi les 14 communes de l'agglomération (Ardentes, Arthon, Châteauroux, Coings, Déols, Diors, Étrechet, Jeu-les-Bois, Luant, Mâron, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur / Villers-les-Ormes, Sassièrges-Saint-Germain) siègent au conseil, se réunissent lors de commissions thématiques et décident des actions à mener dans l'année.

Ces initiatives revêtent des formes diverses : organisation de rencontres avec les personnes âgées, opérations de sensibilisation autour de la faune et la flore, de la sécurité routière, de la nutrition, autour du harcèlement en milieu scolaire ou sur le tri des déchets, visites d'institutions...

Être élu(e) au sein du Conseil communautaire de la jeunesse est une vraie chance pour tous les collégiens et lycéens de l'agglomération. C'est une expérience unique, un bon apprentissage de la vie citoyenne. Ce mandat permet une découverte du fonctionnement de nos collectivités territoriales. C'est un engagement qui requiert à la fois dynamisme et motivation, qui permet de s'affirmer et de gagner une vraie confiance en soi.

Je souhaite la bienvenue aux élus communautaires qui se lanceront dans cette aventure.

## **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA JEUNESSE**

La durée du mandat est fixée à un an renouvelable une fois. Les conseillers qui ont effectué deux années peuvent toutefois prolonger cette expérience sur une année supplémentaire en se présentant comme tuteur.

Le CCJ dispose de son propre budget pour fonctionner et réaliser ses actions.

Des commissions sont mises en place, au sein desquelles les jeunes travaillent avec l'aide des présidents de commissions concernées.

Quatre thèmes sont proposés à la réflexion des conseillers :

- la vie citoyenne et intergénérationnelle,
- l'attractivité du territoire,
- l'environnement,
- vivre à Châteauroux Métropole (vie quotidienne, culture, sport...).

Les jeunes élus sont répartis dans chaque commission. Celles-ci sont présidées par un élu choisi parmi l'ensemble du Conseil communautaire de Châteauroux Métropole et encadrées par des agents de l'agglomération.

Le Président de Châteauroux Métropole, ou son représentant, préside les séances, suivant le protocole des séances officielles du Conseil communautaire, c'est-à-dire : séance publique, enregistrement de la séance, rédaction du procès-verbal, présence des différents services.

### **CHÂTEAUX MÉTROPOLÉ**

Hôtel de ville  
CS 80509  
36012 Châteauroux Cedex  
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.